



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 04 06

OBJET :

Budget primitif 2025 du service public de l'assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni et M. Christophe Cérageoli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Michel Caruso et Mme Sylvie Carletto.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L.2122-21-3°, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux collectivités,

Considérant que, par la délibération n° 2025 03 10 du 19 mars 2025, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Considérant que le budget primitif 2025 du service public de l'assainissement intègre les résultats de l'exercice 2024,

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 tant en recettes qu'en dépenses sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1.021.000,00 €	1.733.300,00 €
Recettes	1.021.000,00 €	1.733.300,00 €

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 du service public de l'assainissement, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après avoir délibéré chapitre par chapitre,**

Approuve le budget primitif 2025 du service public de l'assainissement tel qu'il ressort du document budgétaire et du rapport de présentation joints à la présente délibération, dont la balance générale est arrêtée ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1.021.000,00 €	1.733.300,00 €
Recettes	1.021.000,00 €	1.733.300,00 €

Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 27

Pour : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-202504150004-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

Publication : 17/04/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE